

Projet Lac Guéret

Séance publique du comité de suivi

27 janvier 2020, 19h00

Hôtel-Motel Hauterive, Baie-Comeau



Énoncés de mise en garde et avertissements juridiques

Énoncés prospectifs : Cette présentation contient des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières. Toute information contenue dans ce document qui n'est pas clairement de nature historique peut constituer un énoncé prospectif. En règle générale, ces énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation d'une terminologie prospective comme « planifie », « s'attend » ou « ne s'attend pas », « est prévu », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « a l'intention », « anticipe » ou « ne prévoit pas », « croit », ou des variantes de ces mots et expressions ou l'énoncé que certaines actions, certains événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seraient », « seront prises », « se produire » ou « être atteint ». L'information prospective est assujettie à des risques connus et inconnus, des incertitudes et autres facteurs qui pourraient rendre les résultats réels, le niveau d'activité, les performances ou les réalisations de la Compagnie sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de telles informations prospectives. Ces risques comprennent mais sans s'y limiter : (i) la volatilité du cours des actions; (ii) les marchés mondiaux et les conditions économiques générales; (iii) la possibilité de dépréciations et de perte de valeur; (iv) les risques associés à l'exploration, au développement et à l'exploitation de gisements miniers; (v) les risques associés à l'établissement de titres de propriété et des actifs miniers; (vi) les risques associés à la participation à des coentreprises; (vii) les fluctuations des prix des matières premières; (viii) les risques associés à des risques non assurables survenant en cours d'exploration, de développement et de production; (ix) la concurrence à laquelle fait face l'émetteur à l'égard de l'embauche du personnel expérimenté et de l'obtention du financement; (x) l'accès à une infrastructure adéquate pour soutenir les activités minières, de transformation, de développement et d'exploration; (xi) les risques associés à des changements à la réglementation de l'exploitation minière régissant l'émetteur; (xii) les risques associés aux diverses réglementations environnementales auxquelles l'émetteur est assujéti; (xiii) les risques liés aux retards réglementaires et d'obtention de permis; (xiv) les risques liés aux conflits d'intérêts potentiels; (xv) la dépendance envers le personnel clé; (xvi) les risques de liquidité; (xvii) le risque de dilution potentielle par l'émission d'actions ordinaires; (xviii) la Compagnie ne prévoit pas déclarer de dividendes à court terme; (xix) le risque de litiges et (xx) la gestion des risques. L'information prospective est fondée sur des hypothèses que la direction de l'entreprise croit être raisonnables au moment où elles sont faites, y compris mais sans s'y limiter, les activités d'exploration continues, aucun changement défavorable important dans les prix des métaux, les plans d'exploration et de développement procédant tel que prévu et la réalisation de leurs résultats attendus, l'obtention des approbations réglementaires requises, et les autres hypothèses et facteurs énoncés aux présents textes. Bien que la Compagnie ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient amener les résultats réels à différer sensiblement de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs qui fassent en sorte que les résultats ne soient pas ceux attendus, estimés ou prévus. Il ne peut y avoir aucune assurance que ces énoncés prospectifs se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans de tels énoncés prospectifs. Cet énoncé de mise en garde sur les informations de nature prospective a été fourni afin d'aider les investisseurs à comprendre les activités de la Compagnie, ses opérations et ses plans d'exploration et peut ne pas convenir à d'autres fins. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à l'information prospective. Les informations prospectives ne sont valables qu'à la date de cette présentation, et la Compagnie ne s'engage pas à mettre à jour ces informations prospectives, sauf conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

Présentation des monnaies d'échange : Sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont en dollars canadiens.

Énoncés de mise en garde sur les estimés de réserves et de ressources minérales : Les réserves minérales et les ressources minérales « en-fosse » sont incluses dans le total des ressources minérales mesurées et indiquées de 65,5 Mt ayant une teneur 17,2% Cg (19,0 Mt de ressources mesurées ayant une teneur de 17,9% Cg et 46,5 Mt de ressources indiquées ayant une teneur de 16,9% Cg) ayant été publiées dans le communiqué de presse de la Société daté du 5 Décembre 2018. Les réserves minérales sont la source des 25 ans de vie minière de l'étude de faisabilité publiée le 25 Septembre 2015 (mise à jour le 5 Décembre 2018) et ne sont pas incluses dans les ressources minérales « en-fosse » mesurées et indiquées de 58,0 Mt ayant une teneur de 16,3% Cg (ayant une définition de forage équivalente). Le point de référence pour l'estimation des réserves minérales est l'alimentation de l'usine. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas démontré de viabilité économique et ne sont pas incluses dans la vie de la mine ou dans les résultats économiques de l'étude de faisabilité. L'environnement, les permis, les titres, la fiscalité, l'environnement sociopolitique, le marketing, ou d'autres questions pertinentes peuvent affecter matériellement l'estimation des ressources minérales. En outre, il ne peut y avoir aucune assurance que les ressources minérales dans une catégorie inférieure peuvent être converties à une catégorie supérieure, ou que les ressources minérales peuvent être converties en réserves minérales.

Contrôle et assurance de la qualité : Le contenu scientifique et technique de cette présentation a été révisé et approuvé par Jean L'Heureux, Ing. M. Ing., Vice-président exécutif, développement du procédé et une Personne Qualifiée tel que définie par l'Instrument National 43-101.

Sources d'information : Les informations et données telles que les prix du marché, les quantités et les informations sur les projets en développement des entreprises comparables ont été obtenues auprès de sources publiques telles que les communiqués de presse, les rapports techniques et différentes publications de l'industrie.

1. Mot de bienvenue

→ Par le président du comité de suivi

2. Présentation de l'ordre du jour

1. Mot de bienvenue;
2. Présentation de l'ordre du jour;
3. Présentation de Mason Graphite;
4. Présentation du comité de suivi;
5. Période d'échange;
6. Prochaine séance publique;
7. Rappel au sujet de l'accès à l'information sur les travaux du comité;
8. Fin de la rencontre.

→ SVP, garder les questions pour le point 5.

3. Présentation de Mason Graphite

1. Avancement du financement;
2. Avancement du projet depuis la dernière rencontre;
3. Produits à valeur ajoutée.

3. Présentation de Mason Graphite

Vidéo promotionnelle sur le projet (partie Baie-Comeau)

3.1 Financement du projet

Un financement :

- Respectueux des actionnaires actuels afin de minimiser la dilution;
- Avec une structure solide pour la croissance future.

Un partenaire stratégique et financier pour :

- La construction;
- La mise en service des opérations;
- La commercialisation des produits; et/ou
- Le développement des futurs produits et procédés.

3.1 Financement du projet

Ce qui est fait :

- Structure du financement définie;
- Financement partiel clôturé en janvier 2018 pour 45,0 M\$ (pour ingénierie de détail et achat d'équipements);
- Vente des actions de NanoXplore pour 28,2 M\$.

Ce qui est en cours :

- Discussions avec partenaires stratégiques et financiers.

Montant restant à financer

Montant requis	258 M\$
Janvier 2018	45 M\$
NanoXplore	28 M\$
Reste	185 M\$

Montant CAPEX total et déjà investi

▪ Mine	13 M\$
▪ Concentrateur	190 M\$
▪ Coûts internes	20 M\$
▪ Contingences	35 M\$

Total	258 M\$
Déjà investi	40 M\$
Reste à investir	218 M\$

3.2 Avancement

- Constructeur-propriétaire : MG a sa propre équipe expérimentée de construction et de gérance de projet.

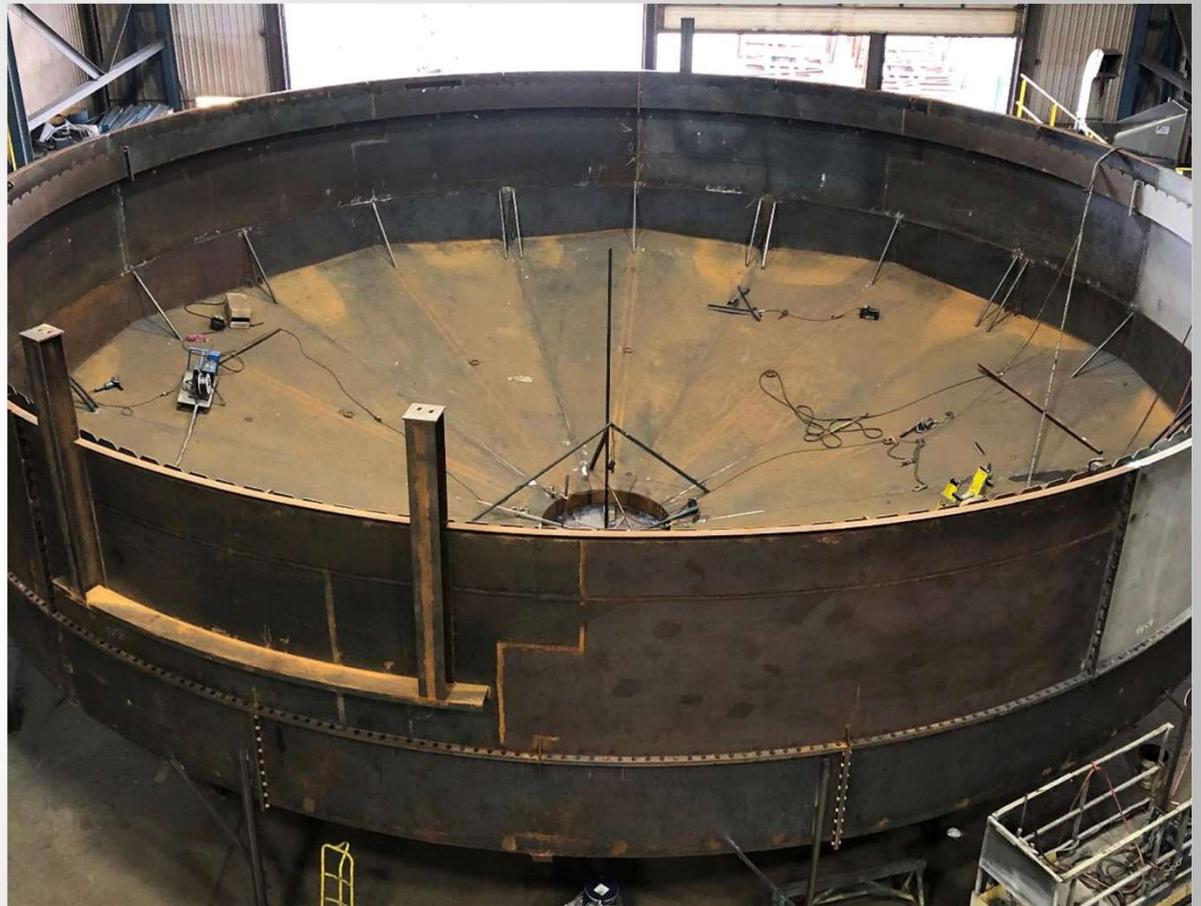
Statut de l'ingénierie détaillée

Domaines	Progrès
Mine et camp minier	54%
Concentrateur: Procédé	95%
Civil, architecture, béton et structure	95%
Mécanique, tuyauterie, électrique et instrumentation et contrôle	65%
Projet global	75%



3.2 Avancement

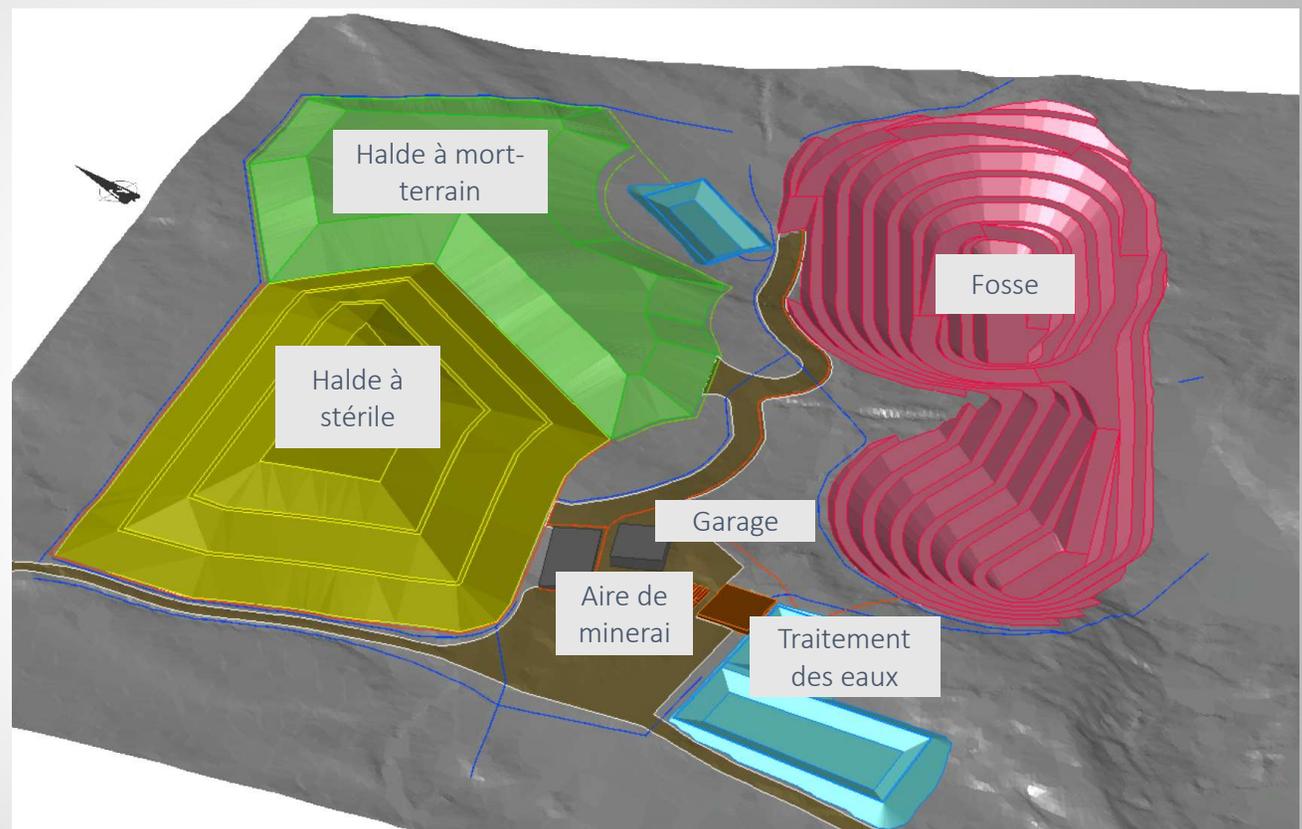
- Épaisseurs en fabrication chez Fransi →
- Les permis déjà reçus :
 - Décret;
 - Travaux civils préparatoires;
 - Fondations.



3.2 Avancement

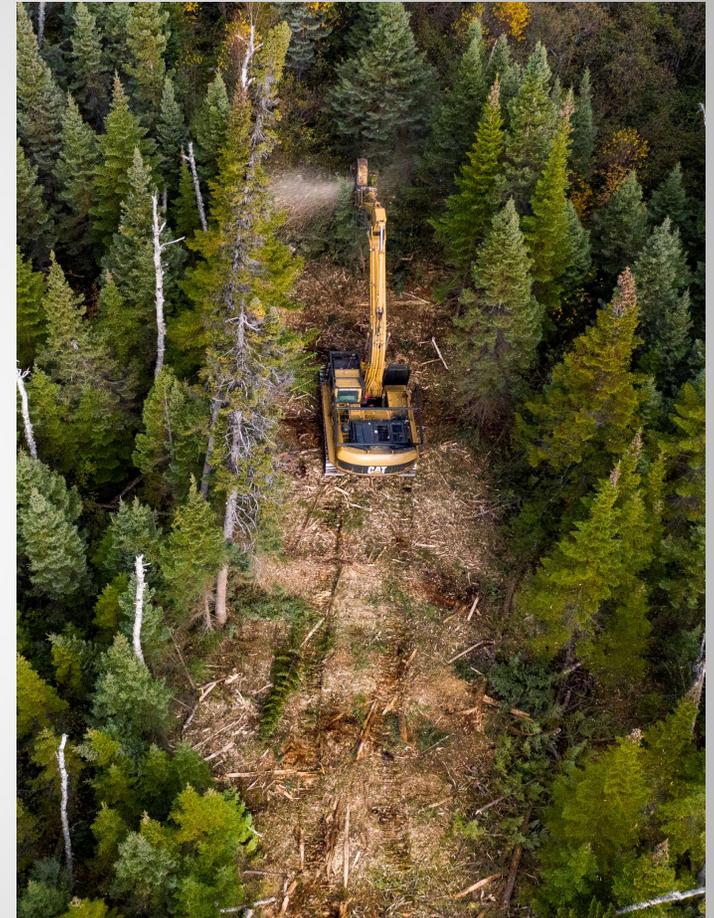
➤ Nouvel agencement du site minier :

- Réduction de l'empreinte du projet;
- Amélioration de la gestion des eaux;
- Intègre programme de R&D sur les stériles.



3.2 Avancement

- Travaux géotechniques au site de Lac Guéret :



3.2 Avancement

- Route forestière 202 pour le transport du minerai, en excellent état et praticable à l'année :

Route 202, déneigement, hiver 2019-2020



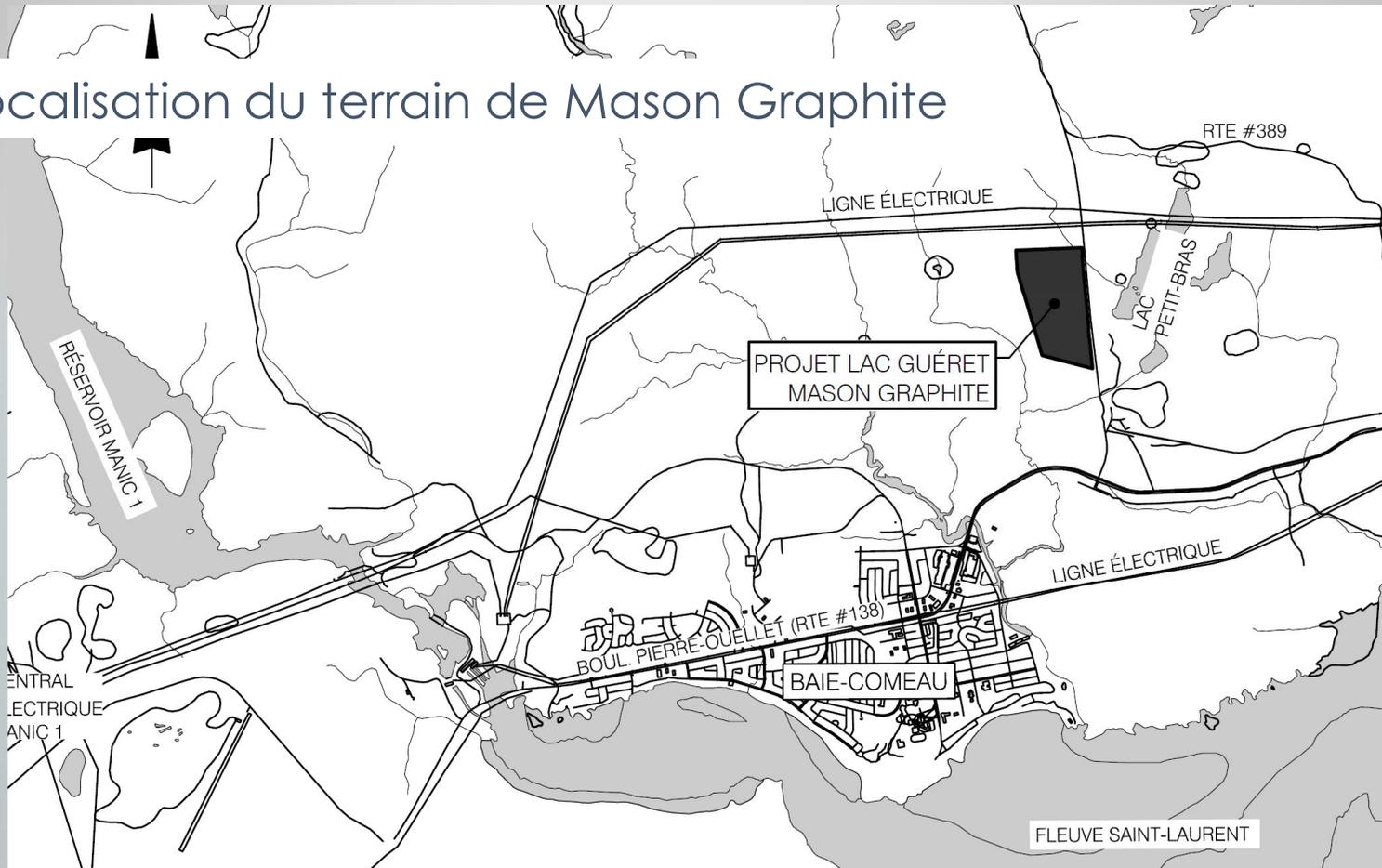
Route 202, remplacement d'un ponceau, été 2019

3.3 Produits à valeur ajoutée (PVA)

- Finalisation d'une étude technique et économique à un niveau de précision de -20% / +30% pour février, résultats préliminaires de l'étude sont positifs – seront divulgués au moment opportun;
- L'étude porte sur :
 - Purification du graphite à 99,95% C;
 - Micronisation, sphéronisation et classification à $< 30 \mu\text{m}$;
 - Enrobage (couche de 6 nm d'épaisseur);
- Évaluation en cours pour passer à un niveau de précision « faisabilité » d'ici le début de 2021;
- Essais de cyclage de produits pour batteries Li-ion en cours dans 3 laboratoires → les résultats obtenus sont positifs;
- Poursuite d'essais pour optimiser les procédés (P, MSC, E...).

3.3 Produits à valeur ajoutée (PVA)

➤ Localisation du terrain de Mason Graphite



3.3 Produits à valeur ajoutée (PVA)

Avenue du Labrador (route 389)

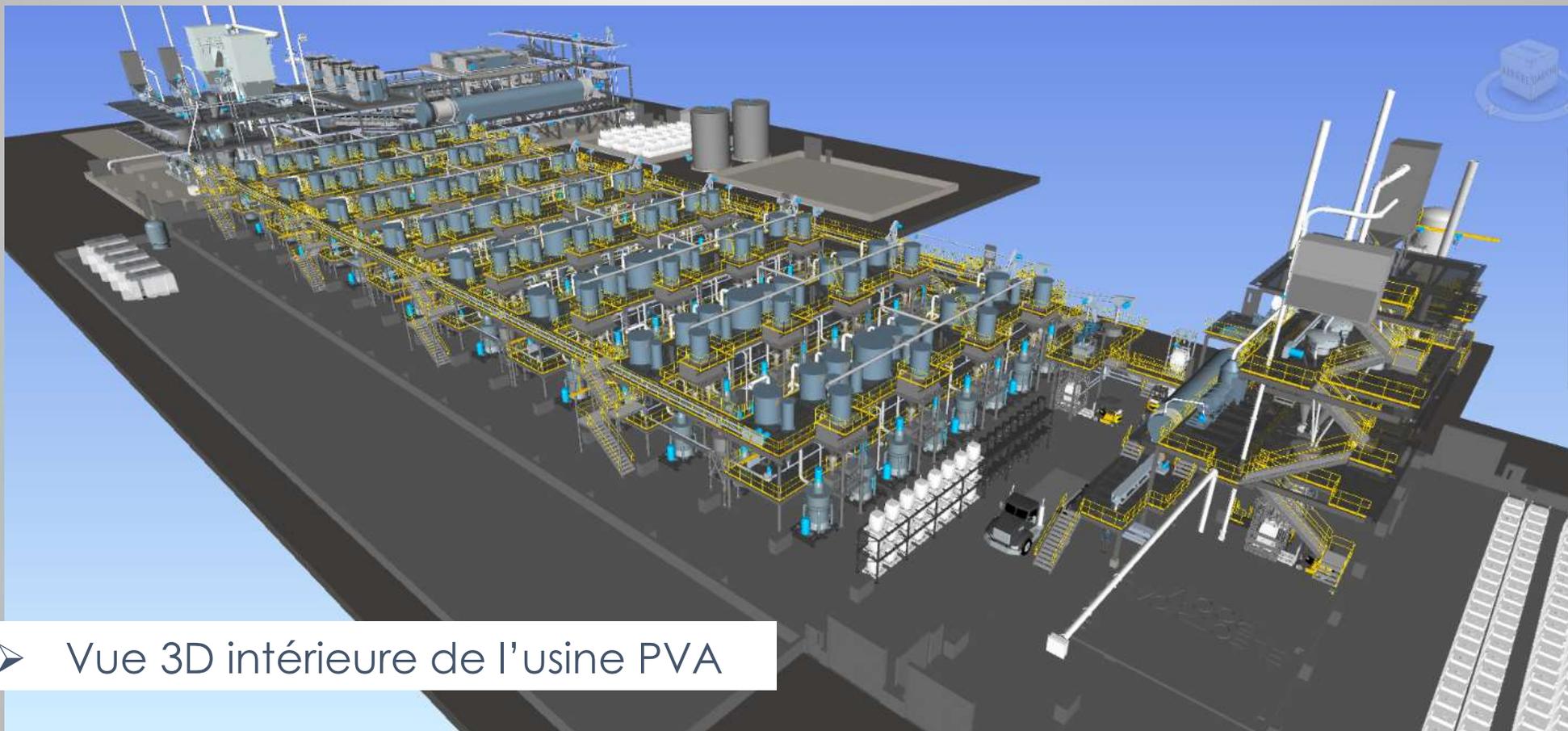


3.3 Produits à valeur ajoutée (PVA)

➤ Vue 3D des bâtiments complets de l'usine PVA



3.3 Produits à valeur ajoutée (PVA)



➤ Vue 3D intérieure de l'usine PVA

4. Présentation comité de suivi

1. Bref rappel du mandat;
2. Composition du comité;
3. Présentation du rapport annuel 2018-2019;
4. Compte-rendu des plus récents travaux.

4.1 Bref rappel du mandat du comité de suivi

- Mis sur pied en juillet 2018;
- Veille à l'intégration harmonieuse du projet dans le milieu :
 - Soutenir le dialogue;
 - Contribuer à l'optimisation des retombées positives pour la communauté et à la prévention et à l'atténuation des impacts négatifs;
 - Contribuer à l'évaluation de la performance sociale et environnementale dans une perspective d'amélioration continue;
- Représentation des intérêts de la communauté;
- Pouvoir de recommandation;
- Organisation d'activités d'information et d'échange.

4.2 Composition du comité

- 13 membres représentants de la communauté :
 - 4 citoyens;
 - 2 du secteur économique;
 - 2 du secteur environnement;
 - 2 du secteur communautaire;
 - 1 du Conseil des Innus de Pessamit;
 - 1 de la Ville de Baie-Comeau;
 - 1 de la MRC de Manicouagan;
- 3 représentants de Mason Graphite;
- 2 ressources de la RMBMU (coordination).

4.2 Composition du comité (suite)

Citoyens



Yvan
Boucher



Jean-Pierre
Barry
Président du comité



Gilles
Gaudreault



Jean-Marc
Tremblay

4.2 Composition du comité (suite)

Secteur économique



Andrée
Gendron



Antonio
Hortas

4.2 Composition du comité (suite)

Secteur environnement



Sébastien
Caron



Cristina
Pagola

4.2 Composition du comité (suite)

Secteur communautaire



Myriam
Bacon



Josée
Mailloux

4.2 Composition du comité (suite)

Postes nominatifs



Gérald Hervieux
Conseil des Innus de
Pessamit



Alain Charest
Ville de Baie-
Comeau



Marcel Furlong
MRC de
Manicouagan

4.2 Composition du comité (suite)

Représentants de Mason Graphite



Jean L'Heureux
Vice-président exécutif,
Développement du procédé



Julie Gravel
Directrice
Environnement et DD



Yves Perron
Vice-président, Ingénierie
et construction

4.2 Composition du comité (suite)

Ressources de la RMBMU (coordination)



Carole-Anne
Tanguay
Conseillère principale



Guillaume Proulx
**Conseiller, recherche
et territoire**

4.3 Présentation du rapport annuel 2018-2019

- Souhait et obligation du comité de rendre des comptes et de dialoguer avec la population au sujet de ses activités;
- Fait état des activités du comité du 11 juillet 2018 (première réunion) au 31 décembre 2019.

Démarche de concertation et d'échange :

- Séances de travail régulières;
- Séances publiques.

Protocole de communication :

- Moyens et outils de communication;
- Questions et commentaires provenant du public;
- Protocole de gestion et de traitement des plaintes.

4.3 Présentation du rapport annuel 2018-2019 (suite)

Démarche de concertation et d'échange

Séances de travail régulières du comité

Date	Quorum	Lieu	Principaux sujets
11 juillet 2018	Oui (13)	Baie-Comeau – Est	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation générale du projet ➤ Élaboration des règles de fonctionnement du comité
11 janvier 2019	Oui (10)	Baie-Comeau – Est	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de la Charte du comité de suivi ➤ Survol spécifique de tous les principaux paramètres du projet
13 mars 2019	Oui (11)	Baie-Comeau – Ouest	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cadre de développement durable ➤ Retombées locales, transport du minerai, gestion de l'eau (survol) et gestion des résidus (survol)
5 juin 2019	Oui (11)	Pessamit	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Outil d'évaluation en développement durable ➤ Financement et échéancier, entente Mushalakan, PVA
29 octobre 2019	Oui (8)	Baie-Comeau – Est	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Guide de bonnes pratiques MERN ➤ Permis, évolution de la mine dans le temps, indicateurs économiques

4.3 Présentation du rapport annuel 2018-2019 (suite)

Démarche de concertation et d'échange (suite)

Séances publiques

Date	Lieu	Citoyens présents (approx.)	Visionnements par Facebook Live
11 juillet 2018	Baie-Comeau – Est	60	1 749
11 janvier 2019	Baie-Comeau – Est	35	n.d.
13 mars 2019	Baie-Comeau – Ouest	40	1 035
5 juin 2019	Pessamit	10	909
29 octobre 2019	Baie-Comeau – Est	25	1 207

4.3 Présentation du rapport annuel 2018-2019 (suite)

Protocole de communication

Moyens et outils de communication

- Web (section dédiée au comité de suivi) : www.projetlacgueret.com
- Facebook : <https://www.facebook.com/lacgueret/>
- Courriel : relations-milieu@masongraphite.com

4.3 Présentation du rapport annuel 2018-2019 (suite)

Protocole de communication (suite)

Questions et commentaires provenant du public

1^{er} janvier au 30 septembre 2019 – 82 communications au cours de cette période :

Objet	Nombre	%
Demande d'information	59	72 %
Transmission d'informations	12	15 %
Commentaire	5	6 %
Préoccupation	3	4 %
Proposition de partenariat	3	4 %
TOTAL	82	100 %

Principal sujet	Nombre	%
Emploi	23	28 %
Financement	23	28 %
Activités du comité de suivi	16	20 %
Retombées locales	6	7 %
Chemin 202 et utilisation du territoire	5	6 %
Procédé, produits et ventes	4	5 %
Autres	5	5 %
TOTAL	82	100 %

Délai moyen de réponse : 1,2 jours

4.3 Présentation du rapport annuel 2018-2019 (suite)

Protocole de communication (suite)

Protocole de gestion et de traitement des plaintes

1^{er} janvier au 30 septembre 2019 :

- Le protocole interne de Mason Graphite pour la gestion et le traitement des plaintes provenant du public est incorporé au protocole de communication du comité :
 - Transparence;
 - Résolution prompte et concertée des problèmes relatifs à la mise en œuvre du projet.
- Aucune plainte reçue au cours de la période visée.

4.4 Compte-rendu des plus récents travaux

Élaboration d'un tableau de bord en développement durable

- Priorisation d'objectifs;
- Recensement d'indicateurs obligatoires (exigences légales) et pertinents;
- Détermination de la fréquence de mise à jour des indicateurs :
 - Indicateurs économiques : chaque trimestre;
 - Autres indicateurs : chaque année (30 juin).

4.4 Compte-rendu des plus récents travaux (suite)

4 piliers de développement durable

- Viser la pérennité et l'efficacité économique, et ce, tout en optimisant les retombées pour les collectivités d'accueil;
- Assurer l'équité sociale pour permettre le plein épanouissement des personnes et l'essor des communautés;
- Respecter la capacité de support des écosystèmes et assurer la préservation de la biodiversité;
- Opérer dans un cadre de gouvernance responsable, transparent et performant, favorable au développement durable.

4.4 Compte-rendu des plus récents travaux (suite)

Exemples d'objectifs de développement durable retenus (14 en tout)

- Dans la mesure de l'offre commerciale concurrentielle disponible, privilégier les fournisseurs locaux;
- Entretenir un mécanisme d'échange régulier et permanent assurant la consultation spécifique de la communauté innue de Pessamit ;
- Assurer des conditions effectives de santé et sécurité pour la population;
- Optimiser l'usage de la ressource hydrique et en prévenir la contamination;
- Mettre en place des mécanismes de communication bidirectionnels favorisant l'accès à l'information et la participation de l'ensemble des parties prenantes.

4.4 Compte-rendu des plus récents travaux (suite)

Processus d'évaluation

- Première revue annuelle globale des indicateurs en juin 2020;
- Recommandations (amélioration continue).

5. Période d'échange

- Des questions ?

6. Prochaines séances publiques

- 16 avril 2020;
- 15 juin 2020;
- 20 octobre 2020;
- 26 janvier 2021.

→ L'heure et le lieu de chaque séance seront communiqués par les canaux habituels.

7. Accès à l'information

<https://www.projetlacgueret.com/comitesuivi>



MASON GRAPHITE CONTACT
ENGLISH | FRANÇAIS

ACCUEIL | À PROPOS | CARRIÈRES | PROJET | COMMUNAUTÉ | **COMITÉ DE SUIVI** | FAQ | DOCUMENTATION

Contexte
Le projet du Lac Guéret s'inscrit à l'intérieur du Nitassinan de la communauté innue de Pessamit et sur un territoire désigné par l'UNESCO au titre de Réserve de la biosphère de Manicouagan-Uapishka.

Pour Mason Graphite, ce contexte commande l'exemplarité des pratiques de l'entreprise en matière de relations avec le milieu et de développement durable. La mise en place d'un comité de suivi permet en ce sens de favoriser la compréhension, la prise en compte et l'intégration, par Mason Graphite, des préoccupations et suggestions du milieu en ce qui a trait à la mise en œuvre réussie du projet.

Mandat
Le comité de suivi est un mécanisme ad hoc permanent associé au projet du Lac Guéret. Composé de treize personnes, le comité veille à l'intégration harmonieuse du projet dans le milieu en ayant pour mandat de :

- Soutenir le dialogue constructif et agir comme agent de liaison avec les personnes et les organisations touchées par le projet ainsi qu'avec la population dans son ensemble.

Pour joindre les membres du comité : relations-milieu@masongraphite.com

DOCUMENTATION

- [Charte du comité de suivi](#)
- [Formulaire de déclaration d'intérêts](#)
- [Synthèse des déclarations individuelles](#)

Séances de travail du comité

Ordres du jour :

- [2018-07-11](#)
- [2019-01-11](#)
- [2019-03-13](#)
- [2020-01-27](#)

Procès-verbaux :

- [2018-07-11](#)
- [2019-01-11](#)
- [2019-03-13](#)
- [2019-06-05](#)
- [2019-10-29](#)

Séances publiques

Ordres du jour :

- [2019-01-11](#)
- [2019-03-13](#)
- [2020-01-27](#)

Compte-rendus :

- [2019-01-11](#)

8. Fin de la rencontre

Comme toujours, nous vous présentons nos sincères remerciements pour votre intérêt et votre attention !

Et on se donne rendez-vous dans 3 mois !